

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN RDC

Nous, acteurs de la société civile de la République Démocratique du Congo impliqués dans la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), venus des provinces de Haut-Katanga, Lualaba, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Ituri, Kasai Central, Kasai Oriental, Kongo Central, Maniema et de la ville de Kinshasa, et réunis en atelier d'évaluation de la mise de l'ITIE organisé par le Réseau Sud Congo du 11 au 13 juin 2018 à Kinshasa avec l'appui financier et technique du Centrer Carter, de 11.11.11 CNCDD, de NRGi et de la GIZ(BGSM), faisons la déclaration suivante :

1. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives est la seule initiative qui permet aux acteurs de la société civile et à la population d'avoir des informations relatives aux données des industries extractives. Nous tenons à sa mise en œuvre en dépit des obstacles administratifs et financiers qu'elle rencontre ;
2. Le processus de validation de la République Démocratique doit préoccuper toutes les parties prenantes pour que toutes les mesures correctives envisagées dans le rapport d'auto-évaluation des parties prenantes soient mises en œuvre avant le 1 juillet 2018 ;
3. La question de gouvernance et de transparence des entreprises extractives appartenant à l'Etat Congolais constitue une question de grands intérêts pour les acteurs de la société civile. Le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC est appelé à poursuivre les échanges commencés en mai 2018 avec la Gécamines pour que toutes les questions liées à la gestion des revenus perçus par cette société soit élucidées. Ces efforts devront concerner aussi d'autres entreprises telles que la SOKIMO, la SODIMICO, la MIBA, la SAKIMA et la SONAHYDROC qui perçoivent des revenus importants dont la gestion n'est pas transparente ;
4. Les acteurs de la société civile restent très préoccupés par le programme de réhabilitation des vieux bâtiments de la Gécamines tant à Lubumbashi qu'à Kinshasa à des couts surestimés (21 millions de dollars américains pour Lubumbashi) pendant que l'entreprise ne produit rien et les

travailleurs sont impayés. Ils demandent ainsi au Gouvernement d'arrêter ce programme en affectant les ressources disponibles aux programmes de production industrielle et au paiement des arriérés des salaires des travailleurs ;

5. Les Etats financiers des entreprises extractives appartenant à l'Etat congolais devront être rendus accessibles et publics sur le site web du Ministre de portefeuille et/ou sur celui de l'ITIE-RDC. Rendre publics ces états financiers constitue une des preuves de l'engagement total du Gouvernement congolais pour la transparence du secteur extractif ;
6. Les acteurs de la Société civile estiment que la démarche tendant à recourir à la Cour Suprême de Justice pour obtenir l'extension de la Convention entre le Gouvernement congolais et PERENCO n'est pas conforme à la loi sur les Hydrocarbures. Ces acteurs exigent que le Gouvernement rende public l'Arrêt (Avis) de la Cour Suprême de Justice en ce qui concerne l'extension de la convention pétrolière de PERENCO jusqu'en 2043.
7. Les acteurs de la société civile encouragent le Gouvernement congolais à poursuivre la publication des contrats et de leurs annexes pour répondre aux exigences de la Constitution, des lois de la République et de la norme ITIE.
8. Le Comité Exécutif est appelé à donner priorité à toutes les questions soulevées dans le rapport d'auto-évaluation du Secrétariat des parties prenantes notamment l'adoption de texte de gouvernance de l'ITIE-RDC et le recrutement du Coordonnateur national.

Fait à Kinshasa, le 13 juin 2018

1. ASSOCIATION AFRICAINE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME;
2. ASSOCIATION DES JOURNALISTES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTAUX ;
3. ACCES A LA VIE ;
4. COALITION PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ ;
5. DYNAMIQUE DES FEMMES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ;
6. COLLECTIF DES RADIOS ET TELE COMMUNAUTAIRES DU NORD KIVU ;

7. RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEMENT ;
8. SYNERGIE DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES KONGO CENTRAL ;
9. ORGANISATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE ;
10. RESEAU ESSOURCES NATURELLES ;
11. PROTECTION ENFANTS SIDA ;
12. COALITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE SUIVI DES REFORMES ET ACTIONS PUBLIQUES ;
13. SAVE ACT MINE ;
14. CONSEIL REGIONALE DES ONG DE DEVELOPPEMENT /KASAI ORIENTAL ;
15. CRONGD KASAI OCCIDENTAL ;
16. MAISON DES MINES ;
17. INITIATIVE BONNE GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS ;
18. MANIEMA LIBERTE ;
19. COMME CRAM ;
20. CENTRE RAPPORT ;
21. FEMMES ET JUSTICE ECOMONIQUE
22. OIL AND MINES GOVERNANCE CENTER
23. CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA PARTICIPATION POPULAIRE ;
24. ORGANISATION CONCERTEE DES ECOLOGISTES ET AMIS DE LA NATURE.

Pour toute information, prière de contact :

Me Jean Claude KATENDE : Coordonnateur du Réseau Sud Congo

Téléphone : + 243 81 17 29 908